

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2021

Révision: 09.03.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** HADALAN Velo-Seal, Komp. A
- **Code du produit:** 41109A
- **UFI:** T113-D0JY-M00E-519C
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Couche d'étanchéité et d'usure rapide à 2 composants, sans solvant, Comp.A
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Sievert Baustoffe GmbH & Co. KG
Mühlenschweg 6
D-49090 Osnabrück
Tel.: +49 2363 5663-0
- **Service chargé des renseignements:**
Abteilung: Produktsicherheit
Tel. +49 2363 5663-0
info-hahne@sievert.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Giftnormaleszentrum Nord (GIZ Nord) Universität Göttingen,
Tel.: 0551-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
N,N'-(méthylènedicyclohexane-4,1-diyl)bis-DL-aspartate de tétraéthyle
Aspartic ester
- **Mentions de danger**
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2021

Révision: 09.03.2021

Nom du produit: HADALAN Velo-Seal, Komp. A

(suite de la page 1)

· **Conseils de prudence**

- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des ajouts inoffensifs

· **Composants dangereux:**

CAS: 136210-30-5 ELINCS: 429-270-1	N,N'-(méthylènedicyclohexane-4,1-diyl)bis-DL-aspartate de tétraéthyle ⚠ Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	25-50%
CAS: 152637-10-0	Aspartic ester ⚠ Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412	2,5-10%
CAS: 623-91-6 EINECS: 210-819-7	fumarate de diéthyle ⚠ Acute Tox. 4, H302	1,0-2,5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

Sans objet, le produit n'est pas inflammable.

Dioxyde de carbone (CO₂), mousse, poudre d'extinction, avec des incendies plus importants également de l'eau pulvérisée.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau plein.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Oxyde d'azote (NO_x)

En cas d'incendie, du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone, des oxydes d'azote et des traces de cyanure d'hydrogène sont produits. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

(suite page 3)

Nom du produit: HADALAN Velo-Seal, Komp. A

(suite de la page 2)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Mettez un appareil respiratoire.
Supprimer des personnes. Assurer une ventilation adéquate.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Conserver uniquement dans le contenant d'origine non ouvert.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Tenez-vous à l'écart de la nourriture et des articles de luxe. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail et utiliser une pommade protectrice pour la peau. Stockez les vêtements de travail séparément.
Changer immédiatement les vêtements contaminés ou saturés.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Protéger du gel.
- **Classe de stockage:** (TRGS 510): 10: Liquides inflammables
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **DNEL**
Acide aspartique, N, N '- (méthylène-di-4,1-cyclohexanediy)l) bis-, 1,1', 4,4'-tétraéthylester Type de valeur Voie d'exposition
Travailleur (valeur à court terme)
DNEL Inhalation, - effets locaux Aucun danger identifié
DNEL Inhalatif - effets systémiques 112 mg / m³ air
Critère le plus critique: toxicité à doses répétées par voie orale
DNEL Cutané - effets locaux Risque moyen (pas de valeur limite dérivée) Critère le plus critique: Sensibilisation (peau)

(suite page 4)

Nom du produit: HADALAN Velo-Seal, Komp. A

(suite de la page 3)

DNEL Cutané - effets systémiques Aucun danger identifié

Travailleur (valeur à long terme)

DNEL Inhalation - effets locaux Aucun danger identifié

DNEL Inhalatif - effets systémiques 28 mg / m³ air

Critère le plus critique: toxicité à doses répétées par voie orale

DNEL Cutané - effets locaux Risque moyen (pas de valeur limite dérivée) Critère le plus critique:

Sensibilisation (peau)

DNEL Cutané - effets systémiques 4 mg / kg de poids corporel / jour Critère le plus critique: toxicité à doses répétées par voie orale

Travailleurs

Contact avec les yeux DNEL - effets locaux Aucun danger identifié

Population générale (valeur à court terme)

DNEL Inhalation - effets locaux Aucun danger identifié

DNEL Inhalation - effets systémiques 4.8 mg / m³ air Critère le plus critique: toxicité après administration répétée par voie orale

DNEL Cutané - effets locaux Risque moyen (pas de valeur limite dérivée) Critère le plus critique: Sensibilisation (peau)

DNEL Cutané - effets systémiques 1,4 mg / kg de poids corporel / jour Critère le plus critique: toxicité à doses répétées par voie orale

DNEL Oral - effets systémiques 1,4 mg / kg de poids corporel / jour Critère le plus critique: toxicité à doses répétées par voie orale

Population générale (valeur à long terme)

DNEL Inhalation - effets locaux Aucun danger identifié

DNEL Inhalatif - effets systémiques 4,8 mg / m³ air

Critère le plus critique: toxicité à doses répétées par voie orale

DNEL Cutané - effets locaux Risque moyen (aucune valeur limite dérivée) Critère le plus critique: Sensibilisation (peau)

DNEL Cutané - effets systémiques 1,4 mg / kg de poids corporel / jour Critère le plus critique: toxicité à doses répétées par voie orale

DNEL Oral - effets systémiques 1,4 mg / kg de poids corporel / jour Critère le plus critique: toxicité à doses répétées par voie orale

Population générale

Contact avec les yeux DNEL - effets locaux Aucun danger identifié

· PNEC

Acide aspartique, N, N'-(méthylène-di-4,1-cyclohexanediy) bis-, 1,1', 4,4'-tétraéthylester

Eau douce 0,00013 mg / l

Eau de mer 0,000013 mg / l

Eau: Libération temporaire non applicable

Sédiment d'eau douce 0,21 mg / kg de poids sec

Sédiment marin 0,02 mg / kg de poids sec

Station d'épuration des eaux usées 31,1 mg / l

Sol 0,1 mg / kg de poids sec

Air Aucun danger identifié

Empoisonnement secondaire Ne se bioaccumule pas

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:

Protection respiratoire requise sur les lieux de travail qui ne sont pas suffisamment ventilés et lors de la pulvérisation

· Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 5)

Nom du produit: HADALAN Velo-Seal, Komp. A

(suite de la page 4)

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Matériaux appropriés pour les gants de protection; EN 374:

Gant multicouche - PE / EVAL / PE; Temps de passage > = 480 min.

Recommandation: Éliminer les gants contaminés.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Selon désignation produit

· **Odeur:** Faible, caractéristique

· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

· **valeur du pH:** Non déterminé.

· **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: >200 °C

· **Point d'éclair** 98 °C

· **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

· **Température d'inflammation:** 350 °C

· **Température de décomposition:** Non déterminé.

· **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion:**

Inférieure: Non déterminé.

Supérieure: Non déterminé.

· **Pression de vapeur à 20 °C:** 0,1 hPa

· **Densité à 20 °C:** 1,2 g/cm³

· **Densité relative** Non déterminé.

· **Densité de vapeur:** Non déterminé.

· **Taux d'évaporation:** Non déterminé.

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau: Pas ou peu miscible

· **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.

· **Viscosité:**

Dynamique à 20 °C: 3.500 mPas

Cinématique: Non déterminé.

(suite page 6)

Nom du produit: HADALAN Velo-Seal, Komp. A

(suite de la page 5)

· **9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse lorsqu'il est utilisé comme prévu.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Aucun produit de décomposition dangereux s'il est stocké et manipulé correctement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
 - Toxicité aiguë, orale
Acide aspartique, N, N'-(méthylènedi-4,1-cyclohexanediyl) bis-, 1,1', 4,4'-tétraéthylester
DL50 rat:> 2000 mg / kg
Méthode: Directive 67/548 / CEE, Annexe V, B.1.
Etudes toxicologiques sur un produit comparable.
 - Toxicité aiguë, cutanée
Acide aspartique, N, N'-(méthylènedi-4,1-cyclohexanediyl) bis-, 1,1', 4,4'-tétraéthylester
DL50 rat:> 2000 mg / kg
Méthode: Directive 67/548 / CEE, Annexe V, B.3.
Etudes toxicologiques sur un produit comparable.
 - Toxicité aiguë, inhalation
Acide aspartique, N, N'-(méthylènedi-4,1-cyclohexanediyl) bis-, 1,1', 4,4'-tétraéthylester
CL50 rat, mâle / femelle:> 4,224 mg / l, 4 h
Atmosphère d'essai: poussière / brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Etudes toxicologiques sur un produit comparable.
Evaluation: La substance ou le mélange n'a pas de toxicité aiguë par inhalation
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Nom du produit: HADALAN Velo-Seal, Komp. A

(suite de la page 6)

- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité**
Acide aspartique, N, N'-(méthylènedi-4,1-cyclohexanediy)l bis-, 1,1', 4,4'-tétraéthylester
Biodégradation: 13%, 28 jours, c'est-à-dire pas facilement dégradable
Méthode: OCDE ligne directrice 301 F
Etudes écotoxicologiques sur un produit comparable
Biodégradation: 0%, 28 j, c'est-à-dire non potentiellement dégradable
Méthode: OCDE ligne directrice 302 C
Etudes écotoxicologiques sur le produit
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
Acide aspartique, N, N'-(méthylènedi-4,1-cyclohexanediy)l bis-, 1,1', 4,4'-tétraéthylester
Facteur de bioconcentration (FBC): 1872
Espèce: valeur calculée.
La substance s'hydrolyse rapidement dans l'eau.
Une accumulation dans les organismes aquatiques n'est pas à prévoir.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Nocif pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|-------|
| · 14.1 Numéro ONU | |
| · DOT, ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2021

Révision: 09.03.2021

Nom du produit: HADALAN Velo-Seal, Komp. A

(suite de la page 7)

· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales:
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- VOC (CE)
Le produit est soumis à RL 2004/42 / EG.
La valeur limite de l'UE pour ce produit prêt à l'emploi est de 140 g / l (2010). Le produit contient en état prêt à l'emploi: max.10 g / l COV.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Acronymes et abréviations:
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3